

MESURES CANCER CAMPAGNE BUDGETAIRE 2004

Les financements du plan cancer, prévus sur l'ONDAM 2004 (toutes lignes confondues), s'élèvent à 99,6 Millions d'Euros.

Cette fiche présente les mesures qui sont déléguées en début de campagne et qui concernent les seuls établissements de santé, encore financés par dotation globale. Le montant attribué au plan cancer, sur cette première délégation, est de 62.319 Millions d'euros ; il inclut un montant de 40 millions d'euros, au titre des molécules coûteuses et innovantes en cancérologie, alloué pour financer les médicaments et dispositifs médicaux coûteux figurant sur les listes jointes en annexes 2 et 3.

Renforcement de la coordination des soins

Cette mesure pourra bénéficier de financements issus de deux sources : la dotation nationale pour le développement des réseaux et les financements intégrés dans la campagne budgétaire au titre des MIGAC qui seront délégués en juin 2004 après formalisation des recommandations concernant les centres de coordination en cancérologie et du cahier des charges des réseaux de cancérologie.

Soutien psychologique

Les objectifs cibles à échéance 2007 sont de pouvoir disposer d'1 ETP de psychologue oncologue pour 1500 nouveaux patients atteints de cancer et d'un temps de référence psychiatrique. 65 postes devraient pouvoir être créés au total dès 2004 en s'appuyant sur les montants délégués dans le cadre des MIGAC, qui tiennent compte de la population (estimations INSEE au 1^{er} janvier 2002), de la proportion régionale des plus de 75 ans, du taux d'incidence standardisé des cancers en 2000 et des données d'activité de cancérologie issues du PMSI.

Renforcement des consultations de prise en charge de la douleur

Un montant de 1 M€, attribué au titre des MIGAC, doit permettre en 2004 de créer 1 consultation spécialisée dans les 16 départements qui en sont actuellement dépourvus.

Renforcement des soins palliatifs

Unités de soins palliatifs (DAC)

Six régions ne disposent pas d'Unités de Soins Palliatifs. En 2004, il est prévu de financer 4 unités de soins palliatifs au sein des pôles régionaux de référence en cancérologie. La dotation versée doit permettre également aux quatre régions de reconverter un certain nombre de lits identifiés dans les établissements de santé de leur choix.

ANNEXE 6

Lits identifiés de soins palliatifs (DAC)

Cent quarante cinq lits de soins palliatifs devraient pouvoir être identifiés par reconversion dans les régions qui en sont dépourvues ou insuffisamment dotées. Les dotations ont été réparties selon l'enquête DHOS 2002 et en fonction de la population régionale.

Equipes mobiles de soins palliatifs (MIGAC)

Il est prévu la création de 8 EMSP dans les régions dont certains départements sont dépourvus (état des lieux DHOS 2002), et le renforcement de 6 EMSP insuffisamment pourvus en effectifs médicaux et/ou paramédicaux.

Des crédits complémentaires seront délégués en mi campagne pour permettre l'identification de nouveaux lits de soins palliatifs. L'ensemble s'intègre dans le plan de financement pluriannuel 2003-2007.

Renforcement de la cancérologie pédiatrique (MIGAC)

En 2004, les montants seront délégués aux ARH en mi campagne en fonction des centres identifiés et de la population des moins de 18 ans. Le renforcement des centres de cancérologie pédiatrique bénéficiera d'un financement pluriannuel jusqu'en 2007.

Indemnisation du stage des radiophysiciens

Les établissements de santé qui forment des radiophysiciens reçoivent une dotation pour permettre l'indemnisation des stagiaires présents en 2004. Cette mesure vise à renforcer l'attractivité de la filière et à favoriser le recrutement dans les établissements de santé des radiophysiciens, dont les effectifs sont globalement insuffisants.

Dix neuf stagiaires radiophysiciens sont actuellement en formation. Le financement a pour objectif d'indemniser le stage que les radiophysiciens de la promotion 2003-2004 effectuent dans 17 services centraux validants pour la formation de physique médicale française. La liste des établissements concernés, transmise par l'institut de formation, est jointe en annexe. Une note spécifique vous précisera les modalités d'application de la mesure.

Consultations de sevrage tabagique

Le financement de la mesure, réalisée dans le cadre des MIGAC, doit permettre :

- 1) la création de **nouvelles consultations de tabacologie** dans les 8 départements qui sont dépourvus.
- 2) **la mise en place, à titre expérimental, de 20 sites d'accueils sans rendez-vous dans des consultations de tabacologie actives.** Cette mesure fera l'objet d'une note technique d'accompagnement.

Renforcement de la radiothérapie

Il se traduira en 2004, en sus des crédits affectés à hauteur de 10% dans les tarifs, par des moyens nouveaux attribués sur la DAC :

- aux établissements de santé publics et PSPH qui installent en 2004 un accélérateur supplémentaire, inscrit dans le plan régional hôpital 2007 : ils bénéficient, en sus des financements accordés à ce titre, de moyens pour recruter les professionnels nécessaires à la mise en fonctionnement rapide de l'équipement nouveau. Les 10 régions qui ont inscrit

ANNEXE 6

ces équipements supplémentaires dans leur PPRI en 2004 bénéficient de ce renforcement, estimé à 130 000€ par machine (correspondant à 0,5 ETP radiothérapeute, 0,5 radiophysicien et 1 ETP manipulateur).

- aux centres de radiothérapie des établissements de santé publics et PSPH identifiés par les ARH et répondant, en particulier, aux critères de la circulaire de mai 2002. Les montants financiers sont attribués aux régions en fonction de la population régionale, de la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans, du taux d'incidence standardisé des cancers et des données PMSI d'activité de cancérologie.

TEP

L'objectif du plan cancer est de permettre dès 2004 l'installation effective d'un TEP par région. A cet effet, un financement est affecté à chacune des six régions dépourvues de cet équipement lourd. Ces montants incluent les postes nécessaires à la mise en fonctionnement rapide de l'appareil.

Dépistage du cancer du sein

Les hôpitaux réalisant une activité de dépistage seront rémunérés à hauteur de 10% en fonction de l'activité (cotation ZM41) ; le financement des 90% restants devra être assuré par une majoration de la DAC. Ce montant sera délégué à la mi campagne en fonction de l'activité constatée sur le premier trimestre 2004.

Mesures spécifiques aux DOM

Le plan cancer prévoit de favoriser des mesures adaptées à la situation des DOM. En sus des mesures thématiques qui s'appliquent à toutes les régions, des montants sont délégués aux DOM de manière spécifique pour permettre à chaque ARH de financer les priorités qu'elle aura identifiées en cancérologie.

Autres Mesures

Les financements des postes d'internes, de chefs de clinique et de PU/PH seront attribués en mi campagne 2004. L'oncogénétique et les tumorothèques sont gérés par appel d'offres national et seront délégués en mi campagne.

ANNEXE 6

Liste des établissements de santé accueillant en 2004 des stagiaires radiophysiciens

Etablissements de santé	Nom du radiophysicien formateur	Nombre de stagiaires	Financement en K€
Ile de France		4	84, 21
Institut Curie	JC Rosenwald	1	
Institut Gustave Roussy	B.Aubert	2	
Centre René Huguenin	D. Valinta	1	
Bourgogne		1	21, 10
CLCC Leclerc	S.Naudy	1	
Bretagne		1	21,10
CLCC Eugène Marquis	JP Manens	1	
Centre		2	42,10
CHU Tours	H.Aget	1	
CHR Orléans	MT Guilhem	1	
Languedoc Roussillon		1	21,10
CLCC Val d'Aurelle	R.Delard	1	
Lorraine		1	21,10
CLCC Vautrin	A.Noël	1	
Midi Pyrénées		1	21,10
CLCC Régaud	J.Bonnet	1	
Haute Normandie		1	21,10
CLCC Becquerel	G.Daniel	1	
Pays de Loire		2	42.10
CLCC Gauducheau	G.Brunet	2	
Poitou Charente		1	21,05
CHU Poitiers	L.Bonvalet	1	
PACA		2	42.10
CLCC Paoli Calmette	M.Simonian	1	
CLCC Lacassagne	A.Costa	1	
Rhône Alpes		2	42.10
CLCC Léon Berard	C.Ginestet	1	
CHU Grenoble	J.Y Giraud	1	